



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1270-69**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1270-69 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur du périmètre formé par le boulevard Harwood et les rues Bellemare et Chicoine

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 6 avril 2021.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 21-05-05-20 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2021 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le septième (7^e) jour du mois de mai deux mille vingt-et-un (2021) sous le numéro de certificat VD 2021-06.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce onzième (11^e) jour du mois de mai deux mille vingt-et-un (2021).

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca